

DECRET N° 2004-482 DU 31 AOUT 2004

Portant nomination de Madame Chérifatou BELLO épouse ADJIBABI en qualité de Conseiller technique à la pharmacie et Pharmacopée du Ministre de la Santé Publique

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-422 du 17 octobre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 août 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame Chérifatou BELLO épouse ADJIBABI est nommée Conseiller Technique à la pharmacie et pharmacopée du Ministre de la Santé Publique.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de la Santé Publique,

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MSP 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSEE 1 JO 1.